

## La Région renforce son plan d'actions pour freiner l'impact économique et social de la crise sanitaire -

La commission permanente renforce les mesures déjà prises



La Région renforce son plan d'actions pour freiner l'impact économique et social de la crise sanitaire -

Ce vendredi 3 avril, les élus régionaux réunis en Commission permanente sous la présidence de Carole Delga, en visio-conférence et en format restreint, ont adopté un plan d'urgence sanitaire, économique et solidaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Doté de 250 M€, générant un effet levier de 450 M€, ce plan d'actions prévoit 22 mesures visant à protéger les plus fragilisés et à préparer la reprise économique. Quelques uns des points marquants.

**Commande de 10 millions de masques** : 14,2 M € Afin de répondre aux besoins identifiés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en Occitanie, la Région a commandé 10 millions de masques, dont 5 millions de modèles FFP2 et 5 millions de FFP1. Cette commande a été réalisée en coordination avec les Conseils départementaux d'Occitanie pour la diffusion sur le territoire. Ils seront distribués par l'ARS, en lien avec les Départements.

### Soutien aux entreprises régionales produisant du matériel sanitaire

**Adaptation de l'offre de transport et mise en place d'un service de transport à la demande pour les personnels soignants** : 2,5 M € La Région a adapté les services de transport liO Depuis le 17 mars gratuit des services de transports liO (TER, autocars et TAD) pour l'ensemble des personnes contraintes de se déplacer, dont les professionnels de santé. À partir du 6 avril, service de transport à la demande pour les personnels des centres hospitaliers et EHPAD membres des 14 Groupements Hospitaliers de Territoire d'Occitanie (102 établissements)

**Favoriser les dons alimentaires**, d'équipements et participe à la réquisition d'établissements. Les personnes et organismes déjà fragilisés sont particulièrement exposés aux nombreuses conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire. Aussi, la Région a engagé plusieurs démarches et mesures incitatives qui leur sont destinées : Mise à disposition des Cités scolaires de Lecture et Joffre à Montpellier pour accueillir des enfants de soignants. Incitation des lycées à se mobiliser.

**Garantie de la poursuite des parcours en formations paramédicales et sociales** qui relèvent de sa responsabilité dont les stages (2,8 M€ pour les aides aux apprenant.e.s), et encourage à la mobilisation au-delà des stages : Continuité pédagogique en maintenant tous les moyens accordés aux organismes de formation que la Région agréée pour les formations paramédicales et sociales; Poursuite de toutes les aides, même si les parcours de formations sont perturbés. Sans aucune formalité à faire, maintien du versement : des bourses sous condition de ressources aux 4077 bénéficiaires - des rémunérations des demandeurs d'emploi en formation de niveau 3, des aides dédiées aux signataires d'un contrat avec la Région pour la fidélisation d'aide-soignant.e.s dans les territoires ruraux - des indemnités de stage aux 6698 étudiant.e.s en soins infirmiers - Cumul des aides de la Région avec les rémunérations des employeurs si les apprenants se portent volontaires pour des vacances ou CDD.

**Contribution à la continuité pédagogique pour les lycéens et étudiants** : 1,5 M € La Région Occitanie se mobilise pour assurer la continuité pédagogique sur l'ensemble de son territoire, et permettre à chaque lycéen et étudiant de poursuivre son cursus scolaire dans les meilleures conditions possibles. Mise à disposition de 1 500 ordinateurs portables aux 8 Universités d'Occitanie pour les étudiants boursiers ne disposant pas d'équipement. Mise à la disposition des Universités des solutions numériques de la Région pour déployer des classes virtuelles. En lien avec les Universités, la Région va ainsi mobiliser ses équipements développés pour la formation continue à distance et ses marchés publics pour l'achat de licences dédiées aux classes virtuelles.

**Offre de formation adaptée et maintien des rémunérations** pour les demandeurs d'emploi en formation : 2 M€

**Lancement d'un plan « Former plutôt que licencier » pour les salariés.** La Région a prévu d'engager 4 M€ pour la mise en œuvre de ce plan. Contacter les services de la Région au **0 800 00 70 70**

**Instauration d'un service régional de proximité** avec les Maisons de Ma Région et son agence régionale de développement économique Ad'Occ - un numéro vert d'appel unique et gratuit : le **0 800 31 31 01**. Les équipes de la Région sont mobilisées pour traiter les 800 appels reçus en moyenne par jour depuis l'ouverture de ce numéro.

**Un fonds de solidarité pour les entreprises ;** de moins de 10 salariés : 50 M € pour les mois de mars et avril - Pour les entreprises en difficultés de + 10 salariés, adoption d'un dispositif complémentaire et temporaire : entreprises en crise de trésorerie suite au COVID-19 : 10 M €